



**DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNER
À PRÉVOIR 15 JOURS
AVANT LA DATE DU STATIONNEMENT**

Direction de l'Aménagement, de la
Transition Écologique et du Patrimoine

☎ 02 99 71 05 27

✉ servicetechniques@mairie-redon.fr

Identité du demandeur :

Adresse :

☎ : / Mail :

SIRET (si professionnel) : (Extrait KBIS À FOURNIR)

Identité du client (si différent du demandeur) :

☎ : Mail :

Date(s) et horaires de l'intervention :

Objet de la demande

☐ Déménagement Lieu (adresse complète) :

☐ Emménagement Lieu (adresse complète) :

☐ Autre (précisez) :

Lieu (adresse complète) :

Occupation

☐ Sur emplacement de stationnement

☐ Nombre d'emplacement(s) :

☐ Sur aire piétonne

☐ À cheval sur le trottoir

Nature de l'occupation

☐ Camion de déménagement à l'identité de

Immatriculation :

☐ Véhicule(s) de tourisme

Immatriculation :

☐ Remorque(s)

Immatriculation :

☐ Autre(s) (à préciser)

Emprise au sol

Longueur	Largeur	Surface

La fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont à la charge du demandeur.

Les panneaux devront être mis en place 48h avant l'intervention sur le(s) lieu(x) souhaité(s) (en zone bleue) et 7 jours avant l'intervention (en zone blanche).

L'installation des panneaux devra être en adéquation avec l'autorisation/arrêt.

△ Conformément à l'article R.417-12 du code de la route, le stationnement d'un véhicule en zone blanche est de 7 jours maximum. △

☐ En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre de la délivrance des autorisations de stationnement.

Date :

Signature:

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour délivrer l'autorisation de stationner. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dgd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Hôtel de Ville/Ti-kêr – 18 Place Saint Sauveur - CS 80254 - 35601 REDON Cedex - ☎ 02 99 71 05 27

<http://www.redon.fr> ✉ servicetechniques@mairie-redon.fr